Main courante / convocation contre mon gré

Par mina7	

Bonjour

J'ai déposé 3 mains courantes en 1 an pour des violences psychologiques subies par mon conjoint. Il est vrai que sur la dernière, datant du mois de juin, je n'ai pas cru bon de préciser que "je refusais que mr soit convoqué", pensant que ça coulait de source, et ce matin au courrier, mr (absent quelques jours) reçoit une convocation, que j'ouvre par intuition, par le commissariat de notre ville.

Je suis persuadée qu'il s'agit de ma déposition et je suis en panique.

D'après vous, est-il possible d'empêcher la police de le convoquer ? Je crains des représailles tant que je n'ai pas d'issue de secours pour le moment.

Merci

PS / dans un autre commissariat contacté par tél, on me dit que le parquet peut exiger que mr soit entendu, sous-prétexte de lui tirer les bretelles...ça me semble trop léger pour en arriver là mais d'après vous, si tel était le cas, que faire pour tout annuler ?